



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

NR : 629

Paris, le 01 OCT. 2014

Note à l'attention de

**Monsieur le Préfet de police,
Messieurs les Préfets de zones de défense et de sécurité
Madame la préfète et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service
Mesdames et Messieurs les préfets de départements de métropole et de l'outre-mer
Messieurs les hauts-commissaires des collectivités d'outre-mer,
Messieurs les préfets délégués pour la défense et la sécurité**

Objet : Régime indemnitaire pour l'année 2014 des agents appartenant au corps des attachés du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer – **Additif** -

Réf : Circulaire n° 602 du 19 septembre 2014.

En complément à ma circulaire du 19 septembre, je vous indique qu'il convient d'adosser le régime indemnitaire des attachés hors classe (GRAF) à celui des CAIOM.

Par décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps, à compter du 2 octobre 2013, les membres du corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ont intégré le nouveau corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.

L'article 4 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés des administrations de l'Etat, indique que ce corps comprend trois grades :

- le grade d'attaché d'administration,
- le grade d'attaché principal d'administration,
- le grade d'attaché d'administration hors classe (GRAF).

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Les services de la direction des ressources humaines et notamment le bureau des finances, de la paye et de la prévision (Mme Catherine BACHELIER, chef de bureau et Mme Christine TORRES, son adjointe) sont à votre disposition pour vous apporter toute précision supplémentaire que vous jugerez utile.

La directrice des ressources humaines

Nathalie COLIN